



Guéret, le 20 avril 2017

## Communiqué de presse

### Renseignements en droit du travail

Afin d'améliorer les conditions de réception des usagers souhaitant obtenir des renseignements en droit du travail, en limitant les temps d'attente, le service renseignements de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) se réorganise.

**À compter du 2 mai 2017**, la réception des usagers par ce service se fera sur rendez-vous via internet sur le site de la DIRECCTE Nouvelle Aquitaine :

<http://nouvelle-aquitaine.direccte.gouv.fr> rubrique « renseignements droit du travail ».

L'utilisateur choisira la date et l'horaire et indiquera au moyen d'un menu déroulant l'objet de sa demande, simplement et en toute confidentialité.

Les personnes se présentant sans rendez-vous pourront néanmoins choisir un RDV sur place via une borne mise à disposition, avec l'assistance d'un conseiller si besoin.